



Suite CDD est-ce possible ?

Par **fidelio44**, le **01/07/2014** à **11:22**

Bonjour,

Mon entreprise a recruté un salarié en cdd 6 mois en octobre 2013 qui a été renouvelée en avril 2014 jusqu'à mi juillet. Ce contrat a été proposé pour surcharge d'activité.

En parallèle dans le service de cette salariée, une autre collaboratrice en CDI était en congé maternité lors de l'arrivée de la CDD et elle prolonge par un congé parental qui va être prolongé au-delà de juillet.

L'entreprise ne souhaite pas proposer tout de suite un CDI à la salariée CDD qui arrive au bout de son renouvellement et me demande en tant qu'assistant RH à lui proposer un nouveau contrat cdd à terme imprécis en remplacement de congés mat.

Est-ce légal et possible ?

Pour l'instant, je freine des quatre fers

Par **P.M.**, le **01/07/2014** à **13:31**

Bonjour,

C'est a priori effectivement légal à condition que le CDD à terme imprécis prévoit une période minimale en dehors des autres mentions obligatoires...

Par **janus2fr**, le **01/07/2014** à **14:11**

Bonjour,

Effectivement, un CDD de remplacement après un CDD pour surcroît d'activité est tout à fait possible (tant qu'il existe bien une personne à remplacer...)

Par **fidelio44**, le **01/07/2014** à **15:05**

et c'est sans délai de carence ?

Par **janus2fr**, le **01/07/2014** à **15:47**

Oui, dans ce cas précis, il n'y a pas de délai de carence.